



N° 27 | 2015

Religion et politique Juillet 2015

Crise et pacte social : le risque de dérive perverse et psychopatique

Radu Clit

Édition électronique :

URL :

<https://cpp.numerev.com/articles/revue-27/1204-crise-et-pacte-social-le-risque-de-derive-perverse-et-psychopatique>

DOI : 10.34745/numerev_950

ISSN : 1776-274X

Date de publication : 24/07/2015

Cette publication est **sous licence CC-BY-NC-ND** (Creative Commons 2.0 - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification).

Pour **citer cette publication** : Clit, R. (2015). Crise et pacte social : le risque de dérive perverse et psychopatique. *Cahiers de Psychologie Politique*, (27).

https://doi.org/https://doi.org/10.34745/numerev_950

Mots-clefs :

La situation économique-sociale actuelle est à la fois nouvelle très complexe. Il est question de crise, mais ses dimensions sont multiples. Ainsi, un journaliste invoquait récemment la « crise territoriale¹ [...] qui va venir s'ajouter à toutes les autres (sociale, financière, morale, politique, économique) ». (Delhommais, P-A, 2013, p. 15) Alors, il serait possible de parler de crise au pluriel. Plus inquiétant, pour l'instant aucune mesure ne se présente comme un remède efficace, d'où l'idée qu'un changement radical est nécessaire. Dans la dernière campagne électorale présidentielle, les candidats qui ont franchi le premier tour de scrutin n'ont même pas évoqué ce sujet. Ce qui n'est pas étonnant, car le pacte social serait mis en difficulté. L'importance de l'état, la distribution des richesses, les bénéfices sociaux sont en danger. Mais est-il possible de sortir de la crise sans remettre en question tous ces aspects ?

1. Le pacte social

Dans cet esprit, il convient d'éclaircir ce qu'on nomme d'habitude « pacte républicain ». Il est une version actuelle du contrat social défini par Rousseau au XVIII^e siècle : chacun renonce à sa liberté naturelle pour gagner la liberté civile. Le contrat social proposé par Rousseau signalait que chacun renonce à tous ses droits particuliers d'un côté et au droit du plus fort de l'autre. « Chacun de nous met en commun sa personne toute entière et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale ; et nous recevons en corps chaque membre comme partie indivisible du tout. » (Rousseau, 1762, p. 29-30). En échange chacun obtient l'égalité des droits spécifique à la société démocratique. Cette aliénation de chaque sujet de l'état permet donc l'égalité des citoyens. Quant à la nature du contrat social, « [...] c'est un pacte d'association. » (Vincenti, 2000, p. 7-8). En somme, pour Rousseau il est question d'une union des citoyens, pas d'un échange de pouvoirs ou de services. Le rapport avec le pouvoir reste secondaire, car l'état serait un condensé du pouvoir du peuple. La souveraineté populaire est le principe fondamental du contrat social. En pratique, le peuple désigne une minorité représentative qui gère les affaires collectives, en échange de mandats électifs. Les élus se mettent au service de la majorité, et ont des privilèges, pour ne pas abuser du bien public. En France et d'autres pays occidentaux, dans cet échange il y a aussi à gérer l'état providence, censé redistribuer la richesse collective, qui résulte des impôts et des taxes. La constitution et une partie des lois explicitent l'essentiel du pacte social. Mais il est aussi inscrit dans la conscience collective.

2. Alliances inconscientes et contrat narcissique

Le contrat social énoncé par Rousseau rend compte de la situation de la Suisse de son époque. En France, lors de la Révolution, le contrat social a été changé, mais certaines traces de la monarchie existeraient encore. Les origines du pacte républicain, invoqué de nos jours, ont été fondées par ce grand chamboulement social. Tout pacte social a une partie explicite, énoncée publiquement par des lois, alors que certains aspects restent implicites, et peuvent changer avec le temps. Malgré l'égalité générale, certaines catégories sociales ne seraient pas vraiment égales aux autres, comme les femmes ou les personnes en situation de faiblesse. Il y a à ce niveau de la place pour un pendant inconscient, intéressant aussi au niveau collectif. L'évolution des mentalités concernant les deux aspects mentionnés confirmerait ce point de vue.

Freud a postulé à la base du lien social une autre alliance, qui n'a du sens qu'à l'intérieur de son modèle de la horde primitive. En bref, aux temps préhistoriques, les humains vivaient dans un agroupement qui était mené par un vieux mâle. Il avait la mainmise sur toutes les femelles de cette grande collectivité, qui étaient accompagnées par leurs enfants. Les autres mâles vivaient en exclusion et ne pouvaient pas jouir des femelles. Pour mettre fin à cette situation, ils se seraient ligüés contre le meneur de la horde, pour le tuer et organiser leur groupement sur une autre base, égalitaire. Après le crime, ils se seraient réunis pour un repas totémique, qui a conduit à la déification du vieil homme devenu par là-même père. De cette façon, les relations de type fraternel, horizontales ont remplacé le lien vertical de la horde primitive. En même temps, le parricide fut banni. Freud montre que le renoncement pulsionnel entraîne la paix sociale, mais il est aboli en cas de guerre. Ce mythe fondateur est en rapport avec le complexe œdipien. Car « dans le complexe d'Œdipe se conjoignent les commencements de la religion, de la moralité, de la société et de l'art » (Freud 1912-13a, p. 377). L'interdit de tuer aurait été doublé de l'interdit d'inceste. L'organisation sociale et familiale ont ainsi un rapport avec l'organisation psychique individuelle, qui est aussi marqué en psychanalyse par le complexe d'Œdipe.

La vision de Freud a été actualisée par Kaës (2009, p. 34) qui a proposé le terme d'alliance inconsciente pour expliquer l'articulation entre la psyché individuelle et groupale. Kaës définit les alliances comme « [...] des formations psychiques communes et partagées qui se nouent à la conjonction des rapports inconscients qu'entretiennent les sujets d'un lien entre eux et avec l'ensemble auquel ils sont liés en étant partie prenante et partie constituante. » (p. 35). Les alliances assurent la cohésion dans un ensemble du type groupe ou institution, cohésion sans laquelle il n'y a pas de totalité. La question qui se pose est s'il est possible de retrouver ce type d'alliance au niveau des grandes collectivités de la société. En principe, le pacte explicite, juridique laisse de la place pour éclaircir les rapports entre les deux parties du contrat social, état et citoyens, mais aussi à l'intérieur d'une même partie.

3. Crise, égalité, contrat narcissique

Il a déjà été montré que l'égalité assurée par le contrat social est toujours discutable. Le statut historiquement inférieur de la femme pose la question de l'importance de la différence de sexe, la faiblesse d'autres catégories sociales comme les personnes âgées montre que la différence des générations compte aussi. En plus, il y a toutes sortes de catégories sociales ou professionnelles, dont l'importance collective est appréciée différemment. Certaines sont plus actives dans la production des richesses, et d'autres « profitent » plutôt de la redistribution, le groupe des « assistés », en fait des personnes en situation de faiblesses. Une autre distinction nette est celle entre « élites » et le reste de la société. Les catégories professionnelles participent aussi différemment à la production des richesses, il y en a dont la contribution à la vie sociale est mieux appréciée - à travers l'image sociale et la rémunération -, et d'autres corps de métier qui se trouve en difficulté. La réduction des recettes fiscales et du nombre d'entreprises efficaces met d'abord en danger la balance financière, et consécutivement, le pacte social, qui se trouve actuellement dans un équilibre assez précaire.

La problématique de l'importance collective d'un groupe social et de ses privilèges peut-être retrouvée au niveau d'une alliance inconsciente particulière. Il s'agit du contrat narcissique, décrit Piera Aulagnier (1975). Il définit la place de chacun dans la famille, ainsi qu'un principe de conservation de l'entité qu'elle constitue. Le milieu social, qui a une relation spécifique avec les parents, assigne lui-même un certain rôle à l'enfant qui sera né : « Le discours social projette sur l'infans² la même anticipation que celle propre au discours parental : bien avant que le nouveau sujet ne soit là, sera préinvestie par le groupe la place qu'il sera supposé occuper, dans l'espoir qu'il transmettra identiquement le modèle socio-culturel » (Castoriadis-Aulagnier, P., 1975, p. 183). Le contrat narcissique est donc un pacte d'échange entre l'enfant et le groupe d'appartenance. Le groupe « [...] attend du sujet que sa voix reprenne à son compte ce qu'énonçait une voix qui s'est éteinte, qu'elle remplace un élément mort et assure l'immutabilité de l'ensemble » (Ibid., p. 188). A son tour, l'enfant s'engage « [...] par la voix des autres jouant le rôle de parrains sociaux - à répéter le même fragment de discours. » (Ibid., p. 188). Ainsi, les enfants sont censés prendre la place de leurs grands-parents, dans la mesure où ils s'inscrivent dans le discours social et familial et respectent les valeurs communes. La problématique narcissique est implicite au niveau social. Mais elle s'exprime par l'importance de certaines valeurs ou à travers la place dans la société de chaque catégorie de personnes ou leurs privilèges. A cet égard, il existe chez Freud (1930a) le syntagme de « narcissisme des petites différences », le plaisir d'une collectivité à s'agripper à des petits détails qui la distinguent d'autres groupements similaires. Quand le contrat est en danger il risque de provoquer des dérives à cause d'une atteinte narcissique, de l'impression d'une diminution de la valeur personnelle ou collective.

4. L'affaire Cahuzac : déni de réalité et dérive perverse

L'affaire Cahuzac de la fin 2012 et du début de l'année 2013 a concerné le ministre du budget, le responsable de l'état censé réaliser la politique de redressement financier et d'austérité. Accusé d'abord par les médias d'avoir un compte bancaire secret en Suisse, après de multiples dénégations, il a avoué aux juges que c'était vrai (Delattre, Labbé, 2013). En somme, un haut responsable profite de sa position pour ne pas payer les impôts qu'il exige des autres ! Ses intérêts personnels étaient bien cachés derrière le service de l'état. Son fonctionnement psychique permet de penser à la perversion.

Classiquement, la perversion suppose un comportement sexuel particulier, l'utilisation de zones érogènes non-génitales. Comme conséquence, Piera Aulagnier (1965) signalait la transgression de la loi comme une constante. En intégrant justement le changement de la morale traditionnelle, R. Stoller (1975) pensait que la spécificité de la perversion était de nuire à l'objet de la libido. Puis, de plus en plus, notamment en France, il y a eu des auteurs qui ont décrit des formes de perversion qui se manifestent sur la scène sociale. Il est question de la perversion narcissique (P.-C. Racamier, 1992), des perversions morales (A. Eiguer, 2001) ou du pervers social (A. Sirota, 2007). Dans une perspective interpersonnelle, la perversion sexuelle suppose aussi un couple, sinon plusieurs personnes, dont la relation est assez particulière, comme entre sadique et masochiste. Bien que l'un d'eux souffre, il est consentant au moins de façon implicite. Pour cette raison, Kaës (1993) propose l'idée d'alliance perverse comme une forme d'alliance inconsciente. Le déni et la dénégation y jouent un rôle important (Kaës, 2009). Il faut préciser que dans la perversion sexuelle, il y a deux différences humaines qui sont ignorés : de sexe et de génération, conséquences du déni de la castration. Or ces deux différences comptent aussi au niveau du contrat social. Le pervers sexuel a comme projet de prendre symboliquement la place du père auprès de la mère, sans attendre sa maturation. Il veut s'emparer du pouvoir du père pour faire comme le père sans l'être véritablement. En principe, le pervers est celui qui veut pratiquer la subversion du pouvoir pour en jouir. « Jouissance et domination : tels sont, selon moi les deux traits qui caractérisent en profondeur la quête personnelle du pervers. » (Eiguer, 2001). Cette dimension de la perversion nous rapproche encore plus du monde social et politique.

Le déni invoqué dans la perversion peut s'appliquer aussi à la réalité sociale, pour que ce soit maintenu un pacte social devenu contraignant. Récemment un analyste politique connu, N. Baverez le signalait chez le président de la République : « [...] François Hollande dans son déni et son incompréhension de la situation qu'affrontent la France et l'Europe. » (Baverez, 2013, p. 17) Ce déni n'est pas total car le gouvernement a pris des mesures, il a notamment multiplié les taxes et augmenté les impôts. Mais par là-même, beaucoup de catégories sociales, et notamment les plus taxés, accusent une diminution de leur revenus, ce qui doit avoir un effet sur leur sentiment d'importance sociale. Ils peuvent avoir l'impression que l'équivalent social du contrat narcissique n'a pas été

respecté. Le comportement de l'ancien ministre du budget pourrait être compris dans cette perspective. Sauf que de cette façon, il a transgressé lui-même d'autres principes du contrat social, de façon caché, comme dans la perversion.

Pour peu que cette attitude soit défendable, elle montre une tendance qui existe également du côté des citoyens. A savoir, de ne pas accepter la situation de crise, de vivre dans l'illusion que tout peut continuer sans aucun changement. Tout changement provoque la peur, mais celui qui semble nécessaire dans la politique française devrait être radical, d'où l'inquiétude de toute la société. Ainsi, l'attitude Cahuzac, d'avoir une position de contrôle social pour réaliser ses propres intérêts devient très tentante.

5. La protestation et la tendance psychopathique

Il faut signaler d'abord que la confiance même du peuple par rapport aux élus diminue et réciproquement. « On lit souvent que les Français ne font pas confiance à leur responsables politiques, mais on sait moins que, de même, ils estiment que les responsables politiques ne leur font pas confiance. La défiance de l'Etat et des responsables publics envers la société civile est devenue un obstacle pour notre pays. » (Reynié, Le Fol, 2013, p. 198) Cette méfiance réciproque ne vaut pas pour une annulation du pacte républicain, mais elle le met en danger.

Si le pacte social devenait une alliance perverse, par moment les alliés, le pouvoir et les citoyens, chercheraient à se duper réciproquement. Le pouvoir est dupé par le désamour que lui montrent les sondages, les citoyens se sentent dupés par les taxes qui se multiplient. Il y a déjà beaucoup de protestations : « [...] la fronde fiscale se répand contre les nouvelles gabelles étatiques (portiques écotaxe et autres radars). » (Berretta, 2013, p. 38). Plus précisément, il s'agit de la destruction physique de ces installations. Toutes ces violences ouvertes transforment de temps en temps la conduite sociale en comportement psychopathique. Il y a l'intention explicite de nuire à l'autre, en l'occurrence l'état.

6. Différence alliance perverse - alliance psychopathiques

Au niveau individuel « [...] le pervers et le psychopathe ont un fonds commun ; tous les deux évitent et ignorent la loi et se détournent d'elle, mais la différenciation entre les deux méritent d'être établie. On observe, par exemple, que les pervers sont raffinés tandis que les psychopathes se montrent brutaux ». (Eiguer, 2006). Ainsi il serait possible d'avancer que le pervers, comme le psychopathe a des mauvaises intentions à l'égard de l'objet, mais il sait très bien le cacher.

J.-P. Pinel fait une différence entre alliances perverses qui se fondent essentiellement sur un déni commun de la différence des sexes, et alliances psychopathiques, qui trouvent leur fondement dans un déni commun de la différence des générations (Pinel, 2001, p. 150). L'alliance psychopathique suppose une coalition entre plusieurs complices contre une victime qui subit une forme de violence. Réduite au statut de d'objet partiel, la victime est niée dans sa subjectivité. L'alliance psychopathique suppose la présence du tiers. Plus subtile, la perversion sociale se déroule sur la scène publique. R. Kaës (2009) ne veut pas accentuer la distinction signalée. Il insiste sur le rapprochement entre les deux formes d'alliance. Sa perspective intègre davantage le point de vue de Stoller sur la perversion et montre le soubassement pulsionnel, le lien avec la destructivité. Mais dans le fonctionnement pervers il y a un intérêt plus fort pour le pouvoir et pour les renversements de rôle. En principe, le fonctionnement pervers ne nie pas explicitement la loi existante, mais il la subvertit. L'alliance perverse a comme particularité de cacher le désir de nuire à l'objet. L'alliance psychopathique le fait explicitement, avec un surcroît de violence.

7. Quelle solution ?

D'une certaine façon, le pouvoir actuel socialiste tente de maintenir à la fois le pacte républicain et une ligne politique de gauche : la solidarité sociale est gardée, la redistribution est accentuée. La seule question est que l'économie n'est pas sensible à ce type d'argument, et elle reste en crise. Pendant l'automne 2013, le chômage a continué d'augmenter. La réaction collective reste également négative, et la popularité du chef de l'état et du premier ministre sont au plus bas.

Bien évidemment, le problème doit avoir une solution politique. Mais dans une perspective psychosociologique, il ne faut pas oublier que le pacte républicain est établi entre deux partenaires égaux, qui se font réciproquement confiance. L'état et les citoyens sont au même niveau. Toute évolution doit exclure l'intention de nuire à l'autre ou de le duper. Cela requiert que le changement qui s'impose soit fait de façon équitable. Certains hommes politiques sont conscients qu'ils doivent donner l'exemple dans la rigueur, la restriction, le renoncement aux privilèges. Si la classe politique veut changer l'équivalent social du contrat narcissique, elle doit d'abord renoncer à une partie de ses privilèges. Dans un deuxième temps, elle pourra demander au public une revalorisation équivalente de ses droits. De toute façon, le pacte républicain est en danger³, avec des dérives perverses et psychopathiques censées récupérer le déficit narcissique subi par les intéressés.

¹ La référence est la région de Bretagne, qui connaît à l'autonomie 2013, une série de fermetures d'entreprises.

² C'est le petit enfant qui ne peut pas parler en son nom

³ L'apparente meilleure acceptation de l'extrême droite dans la vie publique semble aller dans ce même sens. Mais cette problématique ne pourra pas être approfondie ici.

- Aulagnier-Spairani, P. - Aspects théoriques des perversions, *Cahiers Laenec*, 1965, pp. 56-68.
- Baverez, N. - La conspiration des jaloux. La bonne santé de l'Allemagne attire les foudres de M. Barroso... qui accorde un satisfecit à la France, *Le Point*, 2013, 2149, p. 16-17.
- Berretta, E. - Le Foll, dernier grognard du président, *Le Point*, 2013, 2149, p. 36-40.
- Castoriadis-Aulagnier, P. - *La violence de l'interprétation*, Paris, PUF, 1975.
- Delattre, M., Labbé, C. - Cahuzac, l'artiste du mensonge, *Le Point*, 2013, 2116, p. 37-38.
- Delhommais, P.-A. - La crise territoriale qui vient, *Le Point*, 2013, 2148, p. 15-16.
- Eiguer, A. - Le roman familial du pervers moral, in J. Aïn - *Perversions, aux frontières du trauma...*, Ramonville Saint-Agne, Erès, 2006.
- Freud, S. (1912-13a) Totem et tabou, in J. Laplanche (sous la direction) - *Œuvres complètes de Freud*, t. XI, Paris, PUF, 1998, pp. 189-385.
- Freud, S. (1930a[1929]) Le malaise dans la culture, in J. Laplanche (sous la direction) - *Œuvres complètes de Freud*, t. XIX, Paris, PUF, 1995, pp. 245-333.
- Kaës, R. - *Le Groupe et le Sujet du groupe*, Paris, Dunod, 1993.
- Kaës, R. - *Les alliances inconscientes*, Paris, Dunod, 2009.
- Reynié, D., Le Fol, S. - L'Etat et la société civile ne se comprennent plus, *Le Point*, 2013, 2148, p. 198-199.
- Racamier, P.-C. - *Le génie des origines. Psychanalyse et psychose*, Paris, Payot, 1992.
- Rousseau, J.-J. - *Du contrat social, ou, Principes de droit politique*, Amsterdam, 1762.
- Sirota, A. - *Figures de la perversion sociale*, Paris, EDK, 2003.
- Stoller, R.J. (1975) *La perversion, forme érotique de la haine*, Paris, Payot et Rivage, 2000.
- Vincenti, L. - *Du contrat social. Rousseau*, Paris, Ellipses, 2000.